

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION

AIDE D'ÉTAT — DANEMARK

(Articles 87 à 89 du traité instituant la Communauté européenne)

**Communication de la Commission conformément à l'article 88, paragraphe 2, du traité CE — retrait
de notification**

**Aide d'État C 58/07 (ex N 240/07) — Danemark — Modifications de l'actuel régime de taxation au
tonnage**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2009/C 280/11)

La Commission a décidé de clore la procédure formelle d'examen prévue à l'article 88, paragraphe 2, du traité CE, engagée à l'égard de la mesure susmentionnée le 11 décembre 2007 ⁽¹⁾, constatant que le Danemark avait retiré sa notification le 10 février 2009 et ne poursuivra pas le projet d'aide.

⁽¹⁾ JO C 48 du 21.2.2008, p. 16.